

REPUBLIQUE DU TCHAD

Présidence de Transition

Primature

Ministère des Transports, de l'Aviation Civile  
et de la Météorologie Nationale

Secrétariat Général

Conseil des Chargeurs du Tchad

Unité Travail Progrès  
وحدة عمل تقدم



جمهورية تشاد

رئاسة الفترة الانتقالية

رئاسة الوزراء

وزارة النقل والطيران المدني والأرصاد الجوية

الأمانة العامة

مجلس شحنام تشاد

N° 069/PT/PM/MTACMN/SG/COC-TCHAD/2024

N'Djamena, le 08 AVR 2024

La Ministre des Transports, de l'Aviation Civile  
et de la Météorologie Nationale

A  
Monsieur le Ministre des Transport  
de la République du Cameroun  
Yaoundé

**Objet : Lancement officiel de la redevance armatoriale**

**Réf : Lettre N°051/PT/PM/MTACMN/DC/2024 du 11 Mars 2024**

Monsieur le Ministre, cher Collègue,

J'ai l'insigne honneur de vous présenter mes fraternelles salutations et par la même occasion vous remercier très sincèrement des dispositions que vous avez prises pour la diffusion de la lettre ci-dessus référencée, que je vous ai adressée en application de l'Arrêté N°023/PT/PM/MTACMN/2024 relatif à la redevance armatoriale, auprès des acteurs concernés.

Par ailleurs, je voudrais porter à votre connaissance que le Tchad envisage procéder au lancement de la perception de cette redevance par l'organisation d'une cérémonie officielle placée sous le Patronage des Ministres en charge des Transports du Cameroun et du Tchad dans un Hôtel de votre choix à Yaoundé ou à Douala selon votre convenance.

De ce qui précède et, compte tenu de l'entrée en vigueur de l'Arrêté instituant cette redevance fixée au 1<sup>er</sup> mai 2024 et des échéances électorales en cours au Tchad, je voudrais vous demander de bien vouloir instruire vos services compétents en vue de la tenue de la cérémonie dans la période du 08 au 12 Avril 2024, pendant laquelle une délégation tchadienne

composée des cadres de l'Administration Publique, des opérateurs économiques et partenaires séjournera au Cameroun.

Aussi, vous voudriez bien inviter les Responsables des Institutions concernées à savoir les Directions Générales des Ports Autonomes de Douala (PAD) et de Kribi (PAK), la Direction Générale des Douanes, la Direction Générale de la Marine Marchande, les Sociétés de consignation des navires faisant escale au Cameroun, les Aconiers ainsi que les Armateurs de prendre part à ladite cérémonie de lancement.

Tout en vous remerciant des dispositions que vous feriez prendre pour la réussite de cette cérémonie, veuillez croire Monsieur le Ministre et cher Collègue, à l'assurance de ma considération.

  


**Mme FATIMA GOUKOUNI WEDDEYE**

**PJ** : - Copie Lettre N°051/PT/PM/MTACMN/DC/2024  
du 11 Mars 2024.